creation d'adresse commerciale

Par **chab**, le **11/09/2007** à **20:35**

bonjour

Je suis associé dans une sarl ayant son siege sociale enregistrée au TC de fort de france (MARTINIQUE).
est il possible d'ouvrir juste une adresse postale dans un autre département (adresse commeriale necessitant pas de locaux) sans formalité juridique?

Par **Camille**, le **12/09/2007** à **09:09**

Bonjour,
A ma connaissance, aucun texte ne s'oppose à la création d'une boîte postale dans un autre département que celui du siège.
Simplement, à titre perso, quand quelqu'un de mon entourage me demande si une boîte qui "promet monts et merveilles" mais qui a pour seule adresse connue une boîte postale dans un bled paumé (ou alors généralement du côté de la principauté de Monaco), est-ce que c'est sérieux ?, j'ai tendance à !shock: !roll: !x !evil: ...

Par **chab**, le **12/09/2007** à **18:18**

merci de ta reponse.
Il s'agit d'une adresse réelle et normale (avec numero de villa etc..) et non pas une BP.
donc a priori donc c'est ok.
tu me confirmes qu'il n'y a pas de formalités au tribunal de commerce ou autre à faire pour etre en règle ?
sinon merci

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés